

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la paroisse catholique de Cossonay Jeudi 26 avril 2018, à 19h30.

Sont présents pour le Conseil de paroisse : Anne-Sylvie Debard, Piotr Kawecki (vice-président), Nazaire Kwiatkowski (curé), Janine Meyer, Susana Rau (secrétaire), Michel Rossi (président du Conseil de paroisse) et Dominique Rufener (trésorier).

Mot de bienvenue et d'ouverture de la séance de la part de Michel Rossi, un merci tout particulier aux deux anciens présidents présents, Messieurs Bruno Martelli et Fred-Alain Muriset ainsi qu'une grande pensée pour feu Jean-Paul Pignat, également ancien président de paroisse, décédé le 1^{er} avril dernier.

1. Signature de la liste de présence

La liste a été signée par 18 personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

Pas d'opposition à l'ordre du jour qui est accepté comme présenté.

3. Mot d'accueil du curé

L'Abbé Nazaire nous accueille en prière avec une pensée particulière pour tous nos paroissiens disparus pendant l'année écoulée. Il nous appelle à faire une méditation sur le rôle du conseil qui doit se pencher sur les questions financières et qui donne un appui à la vie pastorale. On parle souvent de solidarité matérielle, mais la solidarité spirituelle et la communion des saints, les liens qui nous unissent, c'est là que se trouve le plus important ! Nazaire invite l'assemblée à réciter une prière.

Bref message de la part du président du conseil de communauté, Claude-François Favre :

Claude-François fait un bref résumé des diverses activités qui se sont déroulées dans notre paroisse ces douze derniers mois, présenté dans un ordre aléatoire. La mise en place d'un coin pour les enfants côté baptistère sur la droite de l'église; tri et rangement de la cave de la cure, il y a encore à faire mais cela a bien avancé ; soirées d'accueil des nouveaux habitants dans les communes de Cossonay, Penthelaz, Daillens et Grancy ; messes des familles chaque mois avec animation et son traditionnel apéritif ; dimanche d'accueil des nouveaux paroissiens lors de la fête patronale, cette année cela aura lieu le 1^{er} juillet ; repas de remerciements aux bénévoles (très apprécié par ceux qui ont pu y participer) ; soirées de prière de Taïzé ; diffusion de films au ciné-club ; action parrainage pour les réfugiés ; création du groupe de jeunes avec Marija ; exposition des femmes de la Bible en janvier ; la soupe de carême et catéchisme toute l'année.

4. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 avril 2017 à la cure de Cossonay a été mis à disposition, sous forme papier, à l'église ainsi que sur le site de notre paroisse (http://www.cathvd.ch/cvd_parity/cossonay).

Le procès-verbal est accepté à main levée (16) avec abstentions (2).

Remerciements à Claude-François ainsi qu'à la secrétaire pour la tenue à jour du site.

5. Comptes 2017

Dominique Rufener, trésorier, fait un bref rapport sur l'activité comptable 2017.

Les comptes ont été vérifiés le lundi 26 mars 2018 par Madame Anne Simon et Monsieur Fred-Alain Muriset. Madame Isabelle Rodeschini s'était excusée. Madame Anne Simon lira son rapport à la fin de la présentation des comptes.

L'exercice 2017, boucle sur un résultat positif de 39'373.06 CHF alors que nous avons budgété une perte de 10'920.00 CHF.

A noter les compléments suivants :

Le compte dons et recettes divers a notamment enregistré un don anonyme de 1'000 CHF.

La Kermesse, bien qu'elle n'ait pas eu lieu, a rapporté à notre Paroisse, 4'542.30 CHF, soit 4'777 CHF de dons desquels il faut déduire 234.70 CHF de frais relatifs à l'annonce dans le Journal de Cossonay et à la patente (paiement à l'avance, non remboursable) à la Commune de Gollion.

Le décanat a cette année, engendré un profit de 3'774 CHF en lieu et place de l'habituelle charge. Le compte auprès du décanat présentant un solde de 19'122.06 CHF, alimenté par les paroisses, a été liquidé par un partage au *pro rata* du nombre de catholiques, notre paroisse a ainsi été remboursée de 3'774 CHF. En conclusion, il a été décidé par le décanat qu'il n'y aurait plus de cotisations et en conséquence plus de compte

Le poste « Frais de bureau, photocopieuses » comprend une charge de 1'749.30 CHF relatifs à l'achat d'enveloppes et l'émission de différents prospectus (kermesse, activité, souscription).

Le poste « Entretien, réparations » comprend notamment, les frais relatifs à l'abattage d'arbres (3'240 CHF), étanchéité toiture salle de catéchisme (2'767 CHF), contrôle et nettoyage toiture de l'Eglise de Cossonay (2'028 CHF), changement de la sono de l'Eglise de Cossonay (3'560 CHF), changement des fenêtres, du parquet, peinture de la salle de catéchisme (13'678 CHF), soit un total d'environ 25'000 CHF. Le solde représente des charges courantes.

Les frais d'entretien du centre paroissial comprennent la suite de la rénovation des fenêtres (3'855 CHF) et le remplacement du réfrigérateur dans un appartement (1'357 CHF), le solde étant égal aux charges courantes habituelles.

La part des communes s'élève cette année à 54'414.66 CHF pour la paroisse et 7'349.65 CHF pour le Centre paroissial. Ce montant dépend des dépenses usuelles que nous avons eues durant l'exercice.

Pour le reste, les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers de la part du trésorier.

Le bénéfice de 39'373.06 CHF est viré à capital. Le report au 1er janvier 2017 de 133'939.18 CHF, augmenté du résultat, passe ainsi à 173'312.24 CHF au 31 décembre 2017.

Pour ce qui est du remboursement de Madame Terrapon, elle continue de payer moins car elle est retraitée. Explication de l'affaire Terrapon, pour rappel : cette dernière avait détourné de l'argent de la paroisse et a été sommée de rembourser le montant intégral. Anne-Sylvie demande si on doit continuer à lui demander ce remboursement, étant donné sa situation de retraitée. Une grande partie de l'assemblée estime qu'il n'y a pas lieu de changer. Dominique Rufener confirme que cette dernière doit continuer le remboursement de ses dettes envers la paroisse, dans la limite de ses possibilités. Il n'est pas question pour nous de lui mettre de pression.

Le compte à la BCV est alimenté par les quêtes et la vente des lumignons. Il conviendrait d'amortir les intérêts, remarque M. Bruno Martelli. Dominique le fera au prochain bouclement 2018.

Concernant le fonds d'amortissement du terrain à Penthalaz il n'y a pas de changement à ce jour à signaler, le terrain se trouve toujours en zone non constructible. Le changement en zone constructible devrait intervenir cette année selon les informations du secrétariat de la commune de Penthalaz. Précision de la part de Michel Rossi et à la demande d'Anne Simon : ce dernier se trouvait au secrétariat au mois de mars à Penthalaz : selon le greffier le projet de la révision de l'aménagement communal est en bonne voie, pour autant qu'il n'y ait pas davantage d'oppositions. A suivre...

La Sarraz : frais de conciergerie uniquement. Pas d'autres dépenses pour La Sarraz.

Centre paroissial, 2/5 de l'ensemble des dépenses sont remboursées par la commune de Cossonay, ceci à bien plaisir. Différence importante pour le chauffage, elle est due au fait du changement de la période du décompte, rien d'autre à signaler si ce n'est qu'une première partie de la rénovation des fenêtres de la cure et le remplacement du réfrigérateur de l'appartement loué.

Le principe de location de l'appartement à la cure était-il imposé ? Réponse : il était prévu au départ la mise à disposition du curé d'une dame de cure. Le curé actuel ne veut pas de dame de cure, en conséquence l'appartement est loué. A l'origine l'aménagement d'un studio était entrepris surtout pour réduire les charges selon M. Bruno Martelli.

6. Rapport des vérificateurs

Anne Simon lit le rapport des vérificateurs pour cette période de comptabilité. Le président conseille d'accepter les comptes. Résultat du vote à main levée, 17 oui, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

7. Budget 2018

Essentiellement basé sur les comptes 2017, pas de réel changement. La part des communes est en relation avec les dépenses qui sont budgétées. Le poste entretien urgent et réparation va être remis à la période successive en remettant les 40'000.- CHF en espérant qui seront utilisés au courant de cette année. Le poste kermesse reste, subside 2018 déjà reçu 18'200.- CHF et on devrait clôturer avec une perte de 7'580.- CHF. Concernant les travaux à la cure, il reste à finir la deuxième partie de l'entretien des fenêtres (ponçage et vernissage). Il faut s'attendre également quelques travaux qui pourraient arriver, dont ceux de la mise à niveau devant la porte de la cure. Claude-François pense que ce serait bien d'améliorer la mise à niveau avant l'entrée.

8. Nomination des vérificateurs

Fred-Alain Muriset continue comme vérificateur, Isabelle Rodeschini (à consulter) et Anne Simon sont suppléantes. Suite à la demande de volontaires, Mme Marie-Christine Rodriguez a été nommée pour remplacer Mme Anne Simon sous les applaudissements de l'Assemblée.

9. Travaux à La Sarraz

Pour rappel, les 40'000.- CHF consentis en 2016 par la paroisse sont engagés mais pas encore dépensés. Vu que c'est une bâtisse de note deux des monuments historiques de l'Etat de Vaud nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Petit historique : le 22 décembre 2017 Michel a envoyé aux 24 communes une lettre qui annonçait que l'on demandait la contribution au fonds intercommunal à hauteur de 190'000 CHF en plus des 40'000 CHF de la paroisse de Cossonay et de la commune de La Sarraz pour arriver à une somme totale de 270'000.- CHF réparti sur plusieurs années (de trois à cinq ans). Les travaux d'électricité seront effectués cette année avec les travaux d'assainissement et la mise en séparatif ainsi que le drainage pour réduire les problèmes d'humidité qui sont les travaux prioritaires. Suite à cet envoi, cinq communes ont réagi, dont Daillens et Penthaz surtout avec une objection plutôt formelle suite à l'absence d'un règlement qui régit le fonds intercommunal existant géré par la commune de Cossonay. Ce fonds dans sa mouture actuelle existe depuis 2011. Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux va superviser la création de ce document au sein de son bureau du Département des Institutions. Michel ne se fait pas de souci. La commune de Cossonay nous a bien soutenu ces dernières années avec d'autres communes importantes dans la région. Attribution des travaux d'électricité (éclairage et chauffage) à l'entreprise CossElectro. Une réunion a déjà eu lieu le 1^{er} mars 2018, avec M. Doepper, représentant des monuments historiques, Piotr Kawecki, Anne-Sylvie Débard, Nazaire, Michel Rossi, Christian Martinetti père et Nicolas Lemmin, architecte attitré de la FEDEC. La mise en conformité de l'installation électrique se fait en particulier en hauteur, soit les lampadaires avec changement des ampoules par des LED car l'illumination actuelle est insuffisante. La mise en place de deux bandes LED sur les deux arches blanches est prévue, et une proposition de faire des essais sous condition que ce soit une luminosité suffisante, a été faite.

Concernant le drainage et la mise en séparatif il n'y a pas d'objection de la part des monuments historiques. Les coûts pourraient être quelque peu élevés à droite de l'église à raison du terrain rocheux (calcaire).

A la mi-janvier nous avons reçu une lettre de la commune de La Sarraz qui nous indiquait que le quartier des Bourneaux ne se trouve pas encore en séparatif. Le municipal compétent a demandé à être consulté pour la solution que nous allons proposer afin qu'elle soit en conformité avec la commune. A la demande de Manuella Capelli s'il y aurait de l'eau chaude sur le site de l'église de La Sarraz le conseil lui répond que cette question est à l'étude.

L'Harmonium a été transporté chez le facteur d'orgue M. Bullot. C'était un gros travail pour le descendre de la galerie car il ne passait pas par les escaliers. Il sera réparé et réinstallé à une place à déterminer plus tard, très probablement au niveau principal. L'entreprise Rapp paysage à Vufflens-la-Ville a établi un devis d'un montant de 2500.- CHF pour le nettoyage et l'élagage du mur de soutènement en préparation des travaux de drainage et assainissement.

Michel est en contact avec la Fondation Eglise Prowatt pour l'éventuelle installation d'un thermostat avec prise de température interne et externe pour faire des économies de chauffage. Cette fondation peut nous donner un subside dans le cadre de cet investissement. Actuellement, on est en discussion pour voir si l'on peut bénéficier de ce service. Dans le futur à moyen terme il faudra abandonner l'électricité au profit d'une autre solution qui aura des incidences importantes d'un point de vue financier.

Une réparation du toit a été effectuée au le début de cette année, un faîte du toit c'était détachée et il a fallu compléter une partie du toit avec des barrières de sécurité qui manquaient. L'ECA nous remboursera en partie, soit 1500.- CHF sur 2'400.- CHF.

La salle de caté ne sera pas encore utilisable cette année à la Sarraz.

10. Soutien annuel à la paroisse – discussion

Question : Quelle forme de soutien financier à la paroisse envisage-t-on dans le futur proche ? On ne pense pas abandonner une forme de soutien annuel car il est essentiel pour nous. Cela nous aide à faire face à l'ensemble des dépenses paroissiales. La construction de la cure dans les années 83-85 a été effectuée avec des matériaux bon marché qui arrivent à terme et ne répondant pas tous aux critères de qualité contemporains. L'isolation des appartements est à revoir, il faudra compter avec une participation de 3/5 des dépenses importantes dans les années à venir. Il y a également l'étanchéité de divers locaux, garage et toujours la salle attenante qui révèle encore quelques infiltrations par le toit plat.

Le repas de soutien du mois de novembre 2017 n'a pas été maintenu pour manque d'inscriptions, toutefois une somme assez importante de dons a été reçue. Il conviendrait d'avoir une réflexion importante sur le maintien ou non de ce genre de manifestation. Il est important de souder les paroissiens et de continuer d'entreprendre des activités communautaires. Le conseil de paroisse adresse ses remerciements sincères à tout et un chacun des personnes auteurs de donations ou contributions malgré l'absence d'un évènement fédérateur.

Claude-François signale que le conseil de communauté a eu des échanges autour de ce sujet et qu'il en ressort que la création d'un comité responsable de ce genre d'activités sera sûrement la formule idéale. Il faudrait un petit groupe de personnes motivées pour que des projets puissent prendre forme.

Piotr pense qu'il faut également demander aux paroissiens pourquoi est-ce qu'il y a moins d'intérêt ; qu'attendent les paroissiens ; que faut-il faire pour avoir des réponses positives ?

Manuella Capelli a eu des retours quant à la date, communiquée trop tard, pour organisation dans les familles. M. Henri Röthlisberger pense que le changement de nom est significatif « repas de soutien » veut souvent dire : « trop cher ».

A noter la baisse de la fréquentation aux kermesses des dernières années et le bénéfice en baisse trop importante par rapport à l'investissement fourni. Ania pense que nous faisons face à un problème de générations, il faut oublier que la manifestation doit ramener de l'argent. Il faut absolument essayer de savoir ce qui peut motiver les gens à se réunir. Fixer des événements à une date fixe par exemple comme c'est le cas pour l'accueil des nouveaux habitants ? Cette date fixe à déterminer semble être un facteur décisif de sorte que les paroissiens puissent réserver cette date déjà longtemps à l'avance.

M. Fred-Alain Muriset rappelle qu'avant c'était une grande fête pour se rencontrer, maintenant ce n'est plus le cas. C'est difficile de faire quelque chose sans savoir le nombre de gens qui viennent. M. Henri Röthlisberger relève qu'il faut faire simple et si possible nous-mêmes, par exemple commencer dans la grande salle à la cure.

Ania propose de bien choisir le menu afin de s'adapter au nombre de gens qui viennent. Maintenir l'inscription pour avoir une cible. Mais le plus important de tout serait la disponibilité des gens qui se mettent à l'ouvrage selon Claude-François.

Claude-François propose d'ouvrir l'accueil à de nouveaux paroissiens au plus grand nombre avec une autre formule genre grillades. La période juin-juillet est compliquée pour avoir du monde, surtout des familles qui ont déjà beaucoup d'activités du fait de la fin de l'année scolaire.

Cette question doit encore être débattue et délibérée au conseil de paroisse et communauté.

Nazaire pense qu'il faut créer un comité spécial qui permettrait de fixer des dates qui seront plus faciles à agender d'année en année.

11. Divers

Mme. Thérèse Tschanz nous présente avec l'aide de M. Henri Röthlisberger son projet de sauvegarde de l'orgue (de l'Arzilier) qu'elle a hérité de son père. Elle aimerait conserver cet orgue et pense qu'il pourrait être installé à notre église à La Sarraz Il se trouve dans la grange attenante et fait environ 4 m de haut, 3 m de large et 1 m de profondeur. Il faudrait voir si cela intéresse la paroisse et si l'on peut trouver un emplacement approprié et surtout trouver un financement pour son déménagement.

Il faut compter pour le démontage et réinstallation un montant compris entre CHF 50'000 et CHF 100'000. Si dans les jours qui viennent (data limite en juin 2018), le montant de CHF 10'000 n'est disponible pour le démonter et déplacer, Mme. Tschanz court le risque que l'instrument finisse dans une benne à déchets.

Actuellement, il est exclu pour notre paroisse d'envisager une dépense à hauteur de CHF 10'000.- tout en sachant que nous n'avons pas la garantie de pouvoir faire face à la suite des dépenses pour le remettre en état. En tant que caissier Dominique ne peut pas s'engager dans un tel investissement à risque et qui plus est, à l'heure actuelle des importants travaux urgents et à Cossonay et à La Sarraz. L'assemblée ne souhaite pas entrer en matière pour le démontage et transport de l'orgue de l'Arzilier à la hauteur d'une dépense de 10'000 Frs.

Il est proposé à Mme Tchanz d'envisager une démarche auprès de gens qui pourraient être intéressée par l'utilisation de l'orgue ou par la création d'une association qui pourrait rassembler les fonds nécessaires afin d'éviter la casse pour ce bel instrument. Anne-Sylvie propose de faire connaître l'histoire de cet orgue au plus grand nombre, via les journaux par exemple, cela pourrait aider à trouver des donateurs. Anne-Sylvie se déclare prête à héberger l'orgue démonté dans sa grange à Montricher à titre provisoire. En plus, Anne-Sylvie et Henri Röthlisberger vont soutenir Mme. Tschanz dans la rédaction d'un article à destination du Journal de Cossonay sur l'orge de l'Arzilier dans le futur immédiat.

Claude-François propose l'idée d'organiser une sortie paroissiale. Y a-t-il un intérêt de la part de l'assemblée ? En gros trois ou quatre personnes seraient intéressées. Il faudrait présenter quelque chose de concret avant de prendre des décisions concrètes.

La secrétaire donne des informations en lien avec la visite papale du 21 juin prochain à Genève. Entrée à PALEXPO sur présentation d'un billet (gratuit) d'admission géré et commandé par la paroisse.

Fin de l'assemblée aux environs de 22h10.

Pour le p.v. :

Susana Rau, secrétaire paroissiale